

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VILLE ET HANDICAP

Mercredi 22 novembre 2017

-----

## *Présents :*

-Monsieur Michel VAN DEN AKKER	Conseiller Municipal Délégué et Vice-président
-Monsieur Jean-Pierre CRON	Maire-Adjoint
-Madame Clotilde CERTIN	Maire-Adjoint
-Madame Valérie LYET	Conseillère Municipale Déléguée
-Madame Véronique GONNET	Conseillère Municipale
-Madame Roselyne ANDRE	Représentante de l'association Valentin HAÛY
-Monsieur Jacques JEAN ALEXIS	Représentant de l'association UNAFAM
-Madame Sophie LOISON	Représentante de l'association UNAFAM
-Madame Annie RUGET	Représentante des habitants
-Monsieur François GUERIN	Représentant des habitants
-Monsieur Claude AVANZINI	Représentant des habitants
-Madame Alexandrine DIBOUA	Parent d'enfant porteur de handicap
-Monsieur Guy REY	Président du Lion's Club, bibliothèque sonore

## *Excusés :*

-Monsieur Hervé GICQUEL	Maire et Président
-Monsieur Patrick SEGALAT	Maire-Adjoint
-Madame Nicole MENU	Conseillère Municipale
-Monsieur Loïc RAMBAUD	Conseiller Municipal
-Monsieur Jérôme VAUGON	Directeur du PADT
-Monsieur Alexandre KRIER	Ingénieur Voirie
-Monsieur Christophe CERTIN	DRH Responsable de l'Emploi
-Monsieur Gérard FAINZANG	Représentant de l'association APF
-Monsieur Christian SCHWEITZER	Représentant des habitants
-Monsieur Gérard BERTRAND	Représentant des habitants
-Monsieur Olivier GIRARD	Représentant des habitants

## *Assistaient :*

-Madame Sylvie GORAND	Directeur Général Adjoint des Services du Pôle des Solidarités
-Madame Dominique PESTANA	Directrice chargée de la coordination des actions sociales et solidaires du Pôle des Solidarités
-Monsieur Olivier LECLERCQ	Directeur des Sports
-Madame Dominique DUMOULIN	Ingénieur Responsable Service bâtiments
-Madame Frédérique MARQUET	Directrice de l'Economie et de l'Emploi
-Madame Fabienne BARRERE	Responsable Education
-Madame Isabelle MANSCOUR	Responsable Vie associative

## **I - BILAN AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)**

### **1/ Les bâtiments – Mise en accessibilité des bâtiments municipaux :**

2017 était la 2<sup>e</sup> année de l'Ad'Ap. A la fin de la 3<sup>e</sup> année, en 2018, il y aura un bilan des travaux réalisés et ceux non réalisés par rapport aux propositions faites à la Préfecture qui validera ou pas et pourra accorder une prolongation de l'Ad'Ap pour réaliser dans les 3 prochaines années les travaux non effectués. Il reste à savoir s'il faut faire régulièrement des demandes de dérogations des bâtiments concernés et qui va s'occuper du registre public d'accessibilité aux personnes handicapées qui doit être mis à la disposition des usagers de chaque bâtiment accueillant du public, comme le prévoit l'Art. R. 111-19-60 du décret n° 2017-431 du 28 mars 2017. Monsieur Jean-Pierre CRON suggère qu'il soit mis avec le registre de sécurité.

Sur l'année 2017, Madame Dominique DUMOULIN fait part qu'il y a un petit décalage pour certains travaux, comme à la crèche du Petit Château, mais ils ont été réalisés pendant sa fermeture en été. Les travaux débutent au Centre Alexandre Portier pour réaménager le rez-de-chaussée en accessibilité avec une reconfiguration du lieu par un bureau d'accueil PMR, des toilettes PMR, l'accueil du bâtiment déplacé et positionné à côté du nouveau bureau d'accueil PMR et la salle d'attente actuelle transférée au lieu et place de l'accueil actuel du bâtiment. Début 2018, porte, digicode, boucle sonore seront installés et le plan incliné, qui mène à la porte d'entrée du Centre et du RAM, sera revu. Les travaux d'accessibilité ont été réalisés au rez-de-chaussée car l'ascenseur est trop petit et ne peut pas être modifié. A la fin des travaux, une demande de dérogation sera faite pour les autres étages de ce bâtiment.

En ce qui concerne le handicap visuel, il y a une avancée positive. Et tous les bâtiments recevant du public seront équipés d'une boucle sonore.

Monsieur LECLERCQ précise que dans le cadre de la rénovation de la tribune du stade Henri Guérin, des emplacements pour personnes en situation de handicap sont prévus ainsi que des toilettes adaptées sous la tribune. Les travaux, programmés en 2016, ont été réalisés en 2017.

#### **Prévisions 2018 :**

Le montant prévisionnel des travaux était de 152 460€.

Une enveloppe réservée au handicap permet le financement de travaux, comme au Centre Alexandre Portier. L'évaluation est cependant supérieure à cette enveloppe.

Des petits travaux dans les crèches Dorlance, Port-aux-Lions et les écoles Champ-des-Alouettes, Desnos et Pasteur se poursuivront en 2018.

La question à se poser à la fin de la 3<sup>e</sup> année concerne le bilan des 3<sup>es</sup> années : qui fera le bilan ? Madame Dominique DUMOULIN émet la possibilité de faire appel à un bureau d'études et parallèlement à un bureau de contrôle technique qui aura un regard d'expertise.

En résumé, les travaux Ad'Ap prévus en 2017 seront terminés mi-2018.

Pour conclure, malgré un décalage de 6 à 8 mois, l'Ad'Ap fonctionne bien.

***Approuvé à l'unanimité***

### **2/ L'IOP (Installations Ouvertes au Public) :**

Des jeux pour enfants à mobilité réduite et porteurs d'handicap sont en cours d'installation au parc de l'Archevêché, ce qui permettra à ces enfants de pouvoir jouer dans le même espace avec les autres.

Point sur les lignes de guidage pour certains carrefours dans les travaux de 2018 et intervention de

Monsieur AVANZINI sur la difficulté de trouver la porte d'entrée du Centre Portier : il faut prévoir un guidage depuis le trottoir.

Monsieur LECLERCQ signale le même problème pour le Service des Sports, côté Jean Jaurès, car à la traversée pour aller vers la voûte, il y a un poteau de signalisation au milieu.

Madame GONNET a repéré également des difficultés d'accès au carrefour du Monoprix car les bandes podotactyles partent en biais par rapport au passage piéton.

Après avoir fait le tour des carrefours du Centre Ville, et interrogé des personnes mal voyantes,

Monsieur VAN DEN AKKER et Monsieur KRIER ont constaté qu'il était nécessaire de poser 2 bandes délimitant un couloir de direction au lieu d'une seule, comme cela existe dans certaines villes, car en cas de foule et de bousculade, la personne peut se guider par l'encadrement de 2 bandes.

*Approuvé à l'unanimité*

## **II - ACCUEIL HANDICAP SCOLAIRE**

49 enfants porteurs de handicap ont été accueillis l'an dernier dans les écoles à Charenton. Il n'y a pas de handicap moteur connu. En 2017, on enregistre 45 enfants scolarisés dans les écoles primaires publiques à Charenton.

Madame BARRERE explique qu'il y a 2 temps : le temps scolaire Education Nationale et le péri et extra-scolaire hors Education Nationale. Les enfants sont accompagnés à l'école si besoin par une Auxiliaire de Vie Scolaire, avec un enseignant référent de l'Education Nationale. L'attention est aussi portée sur le temps péri et extra-scolaire. Avant, ces enfants ne fréquentaient pas de centre de loisirs faute de prise en charge. La Ville a signé en avril 2017 une convention d'objectifs et de financement avec la CAF qui octroie une subvention pour la formation des animateurs et directeurs des centres de loisirs à la gestion et à l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap quel qu'il soit.

Pour les écoles maternelles : les agents territoriaux ATSEM pour chaque classe maternelle sont formés à la gestion d'enfants en situation de handicap, même s'il n'y en a pas dans la classe, car ils peuvent être amenés à en gérer sans pour autant qu'ils bénéficient une AVS. Il ne s'agit pas seulement de gestion de situations de handicap moteur mais également de handicap cognitif, psychique.

Une formation avec une psychomotricienne du CNFPT sur le renforcement de la polyvalence et la transversalité entre les équipes d'animation et les ATSEM dans la gestion des différents types de handicap va démarrer, avec une partie théorique et un programme sur mesure avec mises en situation.

Pendant l'année scolaire 2016-2017, 17 enfants ont été accueillis en centre de loisirs et ont été accompagnés soit par une AVS ou un animateur formé. Dorénavant les ATSEM sont aussi formées.

Monsieur VAN DEN AKKER déplore que l'on n'ait cependant pas de lisibilité sur ce que font ces enfants en dehors du temps scolaire et péri-scolaire. L'absence d'éléments ne permet pas de pallier à un éventuel besoin pour mettre quelque chose en place comme l'accès au sport, à la culture...Le CCAS, quand il a connaissance de situations, intervient, comme par exemple, auprès d'une famille dont l'enfant autiste a besoin de faire de l'équithérapie, une autre dont l'enfant est porteur d'un syndrome, qui nécessite un suivi et évaluation réguliers par un psychologue à raison de 50€/séance hebdomadaire sur toute l'année. Il y a sans doute d'autres familles charentonnaises qui pourraient être aidées mais on ne les connaît pas. Il intervient également pour l'aide à la cantine d'enfants en situation de handicap qui sont scolarisés hors Charenton, apporte un soutien financier pour les

séjours vacances, une aide au sport adapté.

Intervention de Madame DIBOUA, mère d'un enfant porteur de handicap, qui découvre qu'il y a possibilité de mettre son enfant au centre de loisirs, s'il est accessible. Elle explique s'être rendue au Forum des Associations pour inscrire son enfant à la peinture et le tissu associatif s'est montré plutôt « craintif » et pas informé pour l'orienter vers la Mairie ou le CCAS pour des activités pour son enfant. Si cela a été simple pour son fils, cela n'a pas été le cas pour sa fille.

Sa fille est scolarisée à Créteil (ULIS pour le handicap moteur et auditif) mais ne peut pas bénéficier du centre de loisirs à Créteil en tant que charentonnaise. Les ULIS sont sectorisés par type de handicap. A Charenton, Aristide Briand et Valmy ont des ULIS « handicap sensoriel ».

La Commission propose à Madame DIBOUA de réfléchir sur la pertinence de créer une association charentonnaise de parents d'enfants porteurs de handicap de tout type : cela permettrait d'échanger entre parents, d'informer, de connaître les aides de la Ville et de réfléchir à l'aide aux aidants. Il y a certainement des enfants qui ont besoin de matériel pour aller au collège, au lycée, mais depuis que la Commission existe, il n'y a jamais eu de demande de ce type. La Ville peut aider à la création de l'association, à faire les statuts et à la possibilité d'être présente au Forum des associations.

Il y a un manque de communication concernant le handicap moteur. Comment informer les familles sur l'accès au péri-scolaire et les activités extra-scolaires d'enfants porteurs de handicap ?

Madame LAVITRY fait savoir qu'une communication sera faite sur le Charenton Magazine et sur le site Internet de la Ville « *Espace Famille* » et un lien avec l' « Espace Associations » pour donner des informations aux parents d'enfants en situation de handicap : crèches, scolarité, activités péri et extra-scolaires, possibilités de garde,...

Monsieur LECLERCQ intervient pour préciser que le point va être fait sur la critérisation des associations subventionnées pour recenser le nombre de jeunes : ceux qui font du sport et ceux qui ont un handicap et dont l'activité se passe à Charenton et hors Charenton (exemple du tennis de table). Madame MANSCOUR indique qu'à terme, cela sera généralisé à l'ensemble du secteur associatif, associations relatives à la culture et à caractère social.

Mme ANDRE fait savoir que grâce à la Commission, elle a été en contact avec une personne qui s'isolait du fait de son handicap et l'a mise en relation avec quelqu'un également en situation de handicap, ce qui a permis de la sortir de son isolement et de faire les démarches liées à son handicap.

Frédérique MARQUET présente un état des lieux des demandeurs d'emploi : ils représentent 450 personnes, charentonnais et mauritens confondus, qui sont inscrits dans la structure, de tous âges. Ils ne disent pas toujours avoir un handicap. Sur le déclaratif, il y a 40 personnes dont 32 sur 287 à Charenton disent avoir une reconnaissance de travailleur handicapé, soit 9%. Sur les 40 personnes, 12% n'ont pas de niveau de scolarité.

Michel VAN DEN AKKER communique sur le projet éducatif qui est une aide destinée aux moins de 25 ans : elle peut financer du matériel, comme des couteaux de cuisine, une combinaison de travail et des chaussures de sécurité, un stage à l'étranger... La Mission Locale constate une augmentation de jeunes avec un handicap psychique. Et les assistantes sociales départementales intervenant sur Charenton, ont aussi beaucoup de personnes atteintes de troubles psychiques.

Sophie LOISON a découvert des réponses pour le handicap psychique différentes selon les Villes qui va de la mobilité (UMAAC) à la visite à domicile (HAD). Selon où résident les patients, la prise en charge n'est pas la même et l'intérêt serait de faire des comparatifs de ces différentes prises en charge.

*Approuvé à l'unanimité*

### **III – SENSIBILISATION AU HANDICAP**

Le travail sur la destigmatisation qui a démarré cette année se poursuit par des actions avec les associations ODAAS et JACCEDE.

**Présentation par Véronique GONNET :**

#### **1/ ODAAS :**

Propositions de plusieurs ateliers de sensibilisation au handicap au Forum des Associations qui ont eu un grand succès.

- Atelier basket en fauteuil à Nelson Paillou avec des personnes à mobilité réduite
- Atelier de lancer de vortex (équivalent au lancer de javelot) : très difficile à lancer cet engin assis
- Un relais handicaps et valides avec la possibilité de faire le parcours en fauteuil roulant et en situation de mal-voyant, avec la participation d'un champion olympique mal-voyant et son guide pour l'aider à courir. Constat : le ralentisseur rue Anatole France, s'il passe inaperçu en voiture ou à pied, se faisait nettement sentir en fauteuil roulant.
- Atelier danse : il n'a pas pu se faire (problème de santé de l'animateur).

Beaucoup de jeunes se sont amusés dans les différents ateliers et, à travers le côté ludique, ils ont pris conscience de la difficulté d'être en situation de handicap.

Devant le succès rencontré, il est envisagé de renouveler l'expérience, peut-être avec d'autres ateliers.

#### **2/ ODAAS :**

Faire des interventions au sein des établissements scolaires, en primaire mais également en maternelle, pour sensibiliser au handicap et faciliter ainsi l'inclusion. Un professeur de sport de collège est très intéressé par le travail de l'association ODAAS et souhaite une intervention sous forme d'ateliers au collège.

#### **3/ JACCEDE :**

L'association JACCEDE, via une application sur smartphone, va faire une grande campagne de publicité à travers différents médias et demande à Charenton de l'aider à relayer le spot qu'elle a réalisé. Un projet pour aller dans les commerces sur le quartier de la Coupole, après la rue de Paris et du Général Leclerc est prévu pour 2019.

#### **4/ LA BIBLIOTHEQUE SONORE : présentation par Monsieur REY :**

Monsieur Rey explique qu'à la suite d'un échange avec Monsieur le Maire, il a été décidé d'enregistrer le Charenton Magazine pour les empêchés de lire, handicapés et déficients visuels, dyslexiques, dyspraxiques,... afin d'écouter le Charenton Magazine. Cela existe déjà dans des bibliothèques sonores pour les magazines municipaux qui ont été consultées pour éviter de commettre les mêmes erreurs qu'elles. Un numéro zéro paraîtra en janvier : lorsque le bon à tirer sera envoyé, il y aura 1 semaine pour enregistrer et pour que le magazine soit disponible en même temps que sa publication et diffusion. Il faut savoir que c'est plus difficile qu'un livre car les textes ne se prêtent pas aussi facilement, hormis l'éditorial. Il faut faire en sorte que certains textes soient le plus parlant possible et ce n'est pas évident. Il faut éviter que ce soit lourd. C'est difficile également avec les photos car le commentaire de photos est lourd. Tout sera enregistré mais pas toujours dans le même ordre que le numéro original. Il y a une dizaine de bénévoles donneurs de voix et pour le Charenton Magazine, il y aura le bureau de la bibliothèque et 3 donneurs de voix car c'est important d'avoir plusieurs voix. Le numéro 1 paraîtra en février et nous démarrerons en décembre. Il sera sur le site de la Ville en fichier MP3 et les PC des lecteurs sont configurés à cet effet.

Monsieur REY signale qu'il ne capte pas non plus les familles concernées par le handicap. C'est lorsqu'elles se déplacent à la bibliothèque pour de la littérature en version audio qu'il les découvre. Et ces familles, de leur côté, n'ont pas connaissance qu'elles peuvent disposer de la littérature audio et pas seulement de la littérature scolaire. Concernant la littérature scolaire, depuis la Loi sur

l'égalité des chances, il y a une convention avec l'Académie de Créteil qui envoie aux professeurs référents du Val-de-Marne la liste des livres de littérature scolaire en version audio.

orienté mais pour les adultes on ne les capte pas.

Monsieur REY rappelle que le Lion's Club finance des vacances plein air en été pour des enfants, dont 1 à 2 charentonnais. Sans candidature en 2017, il relance pour 2018.

#### **5/ CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE : présentation par Michel VAN DEN AKKER :**

Le Conseil Local de Santé Mentale-CLSM a été validé par les 3 municipalités : Charenton, Saint-Mandé et Saint-Maurice. La convention est en cours de signature par l'Agence Régionale de Santé-ARS, les Hôpitaux de Saint-Maurice et les associations UNAFAM et ESQUI.

La prochaine étape sera l'Assemblée plénière en janvier/février 2018 où l'organisation et le fonctionnement du CLSM seront présentés avec la création d'une cellule de situations complexes dans chaque municipalité, une fonctionnant déjà à Saint-Mandé et Charenton pouvant s'inspirer de l'existant avec la Coordination Gérontologique où sont présentées des situations de seniors, et des groupes de travail sur des thèmes définis lors de cette Assemblée, avec une première idée : la formation des élus dans la prise en charge de situations nécessitant une hospitalisation sous contrainte et la gestion de ces situations. Et tout ce qui pourra être envisagé comme, par exemple, créer une maison d'accueil dans les années à venir...

Il y a du travail à faire, de la communication sur les problèmes des personnes handicapées psychiques et sur les autres handicaps. Le 4 décembre, il sera mis au point l'organisation de cette soirée qui va réunir les 3 villes et leur partenariat respectif.

Une invitation sera envoyée à tous les membres de la Commission.

#### **6/ SPORT SUR ORDONNANCE : présentation par Véronique GONNET :**

Le 1er décembre auront lieu les 1ères Assises de la santé et du Sport à Charenton dont l'objectif est de faire le point sur l'existant au niveau des actions du CCAS et pour présenter le Sport sur ordonnance qui démarrera en 2018.

Cela répond à une Loi sur l'accompagnement des personnes en Affection de Longue Durée - ALD dans la mise en place d'Activité Physique Adaptée – APA. Par exemple, une personne souhaite faire du sport mais sort d'une chimiothérapie et est dans un état de fatigue : elle n'a pas le même entraînement qu'une personne en bonne santé ou un sportif et l'APA va lui permettre de pratiquer une activité physique dans des conditions adaptées à son état de santé et à sa condition physique par un professionnel qualifié. C'est un enjeu de santé publique énorme car les études montrent que faire de l'APA permet une meilleure tolérance aux traitements, une meilleure récupération, une diminution de médicaments, une guérison plus rapide et plus durable. C'est le cas pour des personnes atteintes de diabète, cancers, maladies psychiques comme les dépressions, de la maladie d'Alzheimer, de maladies cardio-vasculaires. Les centres hospitaliers recourent à la pratique du sport.

Charenton se donne l'objectif de mettre en place le Sport sur ordonnance. Des communes ont commencé, les départements et les régions suivent. La Loi n'a pas prévu de financement, c'est à la charge des territoires.

Sont conviés à ces Assises les usagers, les représentants d'associations sportives qui touchent leurs adhérents et les professionnels concernés, dont les médecins généralistes, qui sont les prescripteurs du Sport sur ordonnance, et tous les acteurs du champ social, para-médical, ainsi que les pharmaciens, les bailleurs sociaux.

Cela se passera à TOFFOLI avec un buffet : il faudra s'inscrire auprès du CCAS qui va envoyer les invitations.

*Approuvé à l'unanimité*

**La séance est levée à 20 heures**